

6 août 2025

Bonjour **Tribunal administratif du logement Québec,**

Agents et Principaux,

Pourquoi est-ce si compliqué de s'adresser simplement à « **eric blackburn** », **l'homme vivant, seule personne fait de chair et de sang** apte à vous répondre par écrit, à représenter une « **fiction légale** » ou une entreprise et qui habite physiquement à l'adresse :

3625, #3, rue Evelyn, Verdun (Québec), H4G 1P4

Toujours dans cette perspective de mon avis national et international du 12 avril 2025 servant à témoigner de cette fraude de conversion illégitime de juridiction des individus en « fictions légales » par des entreprises incorporées « privées » qui personnifient et usurpent criminellement les gouvernements « publics » légitimes et leurs « monnaies » pour légaliser la pratique de l'extorsion par des « contrats viciés », les rendant ainsi « nul et non avenu »; alors que les gens l'ignorent, « endoctrinés » à ne pas le questionner.

Ce qui donne par exemple, dans le domaine du marché immobilier locatif, des « **Propriétaires et des Locataires** » incapables d'entretenir ensemble leur immeuble, se refilant à chaque année le problème créé de toute pièce d'une taxe foncière ou d'une inflation frauduleuse qui leur fait payer toujours plus pour un service toujours moindre, malgré l'évidence de marchés truqués et d'une gestion municipale et politique corrompue qui en sont responsables, payant ensuite pour utiliser le système banquier de justice administrative de la même « gang » pour générer une dette odieuse à l'un ou à l'autre. Et devinez qui sera engagé pour collecter et qui va payer? Contrôler le marché par les deux bouts, toujours le même schéma mafieux de parasitisme du commerce équitable.

Donc cette fois, c'est à « **Éric Blackburn** » au lieu de « **Érick Blackburn** » ou encore « **Eric Blackburn** » que vous vous adressez. Cela ne change pas la question initiale. Il est dit que celui qui contrôle le passé contrôle l'avenir. Nous revenons essentiellement à la case départ de ce que je vous ai demandé le 24 avril : est-ce que ce « **Éric Blackburn** » est une autre « **personne** », peu importe votre définition légale, ou est-ce simplement un autre nom utilisé sans mon accord et de façon impolie pour me désigner? Est-ce qu'au moins vous avez vérifié si c'est bien celui qui est au contrat, n'est-ce pas la moindre des choses?

Mais jusqu'à maintenant, vous avez refusé à chaque fois de me renvoyer toutes les autres lettres écrites, vous faites donc **la distinction entre l'homme vivant que je suis et ces différents noms sans vouloir le dire ouvertement évidemment pour laisser planer un doute.**

Je vous réexpédie malgré tout votre lettre, encore une fois autographiée, pour vous redonner la possibilité de prouver publiquement que je me trompe. Car mon but est simple, savoir et faire savoir la vérité. Car quand tu sais, tu n'écoutes plus celui qui te ment pour abuser de ta « **personne** » ou celle des autres, quelle qu'en soit sa nature. Et il est évident que je ne vous écoute plus et par syllogisme...


erick de la famille blackburn